

Réunion du 20 juin 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 76  
Nombre de votants : 83

L'an deux mille seize, le vingt juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCO, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET (suppléante de M. Michel BARBE), Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis VOIVRET (suppléant de M. Régis CASSAROUME), Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PÉHÉ, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Bernard MELIANDE, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET (suppléant de M. René LACABE), Michel LABOURDETTE, Rémi MAUBAYOU (suppléant de Mme Marie-Thérèse LAVIELLE), Marie-Christine CANTON (suppléante de M. Jean LABASTE), Pierre LAFARGUE, Jean LASJOURNADES (suppléant de M. Raymond INCHASSENDAGUE), Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS.

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Philippe GARCIA (pouvoir à Mme Madeleine BROLESE), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel BARBE, Daniel BOULIN (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, M. Régis CASSAROUME, Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Gilbert AURRIAC), Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Dominique LALANNE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à M. Patrick PEYRE-POUTOU), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Mme Jacqueline LACLAU-PECHINE), René LACABE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET) et Philippe ARRIAU.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 1 : INTEGRATION D'EUROLACQ ENTREPRISES A LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

**Rapporteur** : M. Christian LÉCHIT

Suivant les préconisations de la Chambre régionale des comptes, la communauté de communes de Lacq-Orthez souhaite assurer la gestion des pépinières d'entreprises directement.

En effet, ceci fait partie intégrante de l'offre de services communautaire en matière d'accueil des porteurs de projet et de développement d'entreprises.

Les élus réunis en bureau communautaire le 8 février 2016, ont confirmé cette volonté.

Pour mettre en œuvre cette intégration, il est nécessaire que l'association et la communauté de communes délibèrent dans ce sens. L'association a prévu de valider la cession de son activité de gestion des pépinières et de formation en assemblée générale le 17 juin.

Au préalable, l'intégration du personnel aura été présentée en comité technique le 14 juin.

L'objectif est que ce service soit communautaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Cette « remunicipalisation » passe par une cession de l'actif de l'association Eurolacq Entreprises à la communauté de communes, estimé à 10 000 €.

Par conséquent, le contrat de mise à disposition des bâtiments des ensembles immobiliers concernés, à savoir des pépinières d'Artix, Arthez-de-Béarn, Biron et Monein et de l'hôtel d'entreprises de Mourenx sera résilié.

Egalement, la convention d'objectifs et de partenariat entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et l'association Eurolacq Entreprises, signée le 24 mars 2016, sera modifiée par avenant. En effet, l'association n'assurera plus les missions lui permettant d'atteindre les objectifs ciblés dans cette convention du fait de la cession des activités de gestion, animation et formation au sein du réseau de pépinières, aussi la subvention annuelle en sera-t-elle diminuée.

Pour autant le budget alloué précédemment à l'association restera affecté au fonctionnement du réseau de pépinières nouvellement intégré.

Dans l'attente de sa liquidation ultérieure, il est proposé que l'association Eurolacq Entreprises soit autorisée par la communauté de communes à domicilier son siège social à la pépinière d'Artix.

L'association conserverait son nom Eurolacq Entreprises. Au sein de la communauté de communes et du pôle développement économique, il est proposé de retenir le nom de « réseau de pépinières d'entreprises Eurolacq » au sein du service « Animation et aides aux entreprises ».

*En leur qualité de représentants de la communauté de communes de Lacq-Orthez au conseil d'administration de l'association Eurolacq Entreprises, Messieurs Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel LABOURDETTE, Patrice LAURENT, Thierry LAFFITTE, ne prennent pas part au vote.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de valider** l'intégration du réseau de pépinières d'entreprises au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez et la reprise du personnel de l'association,
- **d'autoriser** l'acquisition de l'actif de l'association Eurolacq Entreprises pour un montant de 10 000 €,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention de cession annexée à la présente délibération, en vue d'une intégration du service au 1er septembre 2016,
- **de valider** la révision de la convention d'objectifs par avenant annexée à la présente délibération et la dénonciation du contrat de mise à disposition des bâtiments,
- **d'autoriser** l'association Eurolacq Entreprises à maintenir sa domiciliation à la pépinière d'Artix,
- **de désigner** les 3 membres qui siègeront au nouveau bureau de l'association Eurolacq Entreprises, à savoir :
  - M. Patrice LAURENT,
  - M. Michel LABOURDETTE,
  - M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ,

- **de valider** l'utilisation du nom de « réseau de pépinières Eurolacq » au sein du service animation et aides aux entreprises dans les différents outils de communication.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

